



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CFC / 18 juillet 2022

HERVÉ RONY, NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMITÉ DU CFC



« Je suis honoré de prendre la présidence du CFC. J'attache beaucoup de valeur à la capacité d'associer des secteurs professionnels différents, éditeurs de presse, de livre et auteurs qui, au bénéfice de la gestion collective des droits, sont plus forts ensemble. » Hervé RONY

Le 12 juillet 2022, le Comité du CFC a désigné son nouveau président, Hervé RONY, Directeur général et gérant de la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia), après son élection à la présidence du collège des auteurs lors de l'assemblée générale du CFC du 23 juin dernier. Il succède ainsi à Sabine MADELEINE (Secrétaire générale du Groupe Bayard) qui occupait cette fonction depuis octobre 2020.

Après des études de droit et la soutenance d'une thèse d'État sur le service public de la télévision, Hervé RONY, a débuté sa carrière en 1986 dans les services du Premier Ministre, puis est entré à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), ainsi qu'au Conseil Supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il a ensuite rejoint le groupe CLT-RTL, au sein duquel il a été successivement directeur juridique, directeur général du réseau FM Maxximium et enfin conseiller auprès de la direction générale de RTL. En 2004, il a pris la direction générale du SNEP (Syndicat national de l'édition phonographique) jusqu'en 2009.

Depuis 2010, Hervé RONY est directeur général de la SCAM, qui représente près de 50 000 auteurs et autrices dans les domaines de création suivants : documentaire, audiovisuel ou sonore, littérature, journalisme, traduction, photographie, dessin, web vidéo. Il est également président du FAIR, Fonds d'aide aux jeunes artistes de musiques actuelles.

Fervent défenseur du droit d'auteur et de la gestion collective, Hervé RONY est présent dans les instances du CFC depuis 2010. Il l'accompagnera dans ses nouvelles fonctions jusqu'en 2024, afin de faire respecter le droit d'auteur par tous, notamment face aux enjeux du partage de la valeur créée par les nouvelles formes de rediffusion des contenus de la presse et du livre, qui concernent aujourd'hui tous les créateurs.

CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie - www.cfcopies.com

contact: communication@cfcopies.com

Depuis 1983, le CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie - gère collectivement les droits de reproduction numérique et papier de la presse et du livre pour le compte des auteurs et des éditeurs. Il signe avec les organisations des contrats qui autorisent la diffusion d'articles de presse et d'extraits de livres dans le respect du droit d'auteur. Il reverse aux auteurs et aux éditeurs des œuvres utilisées les droits perçus au titre de ces copies professionnelles et pédagogiques. Il répartit également la part des droits qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée numérique de la presse.

80 000 organisations rediffusent légalement des contenus de presse et de livres grâce aux contrats d'autorisation du CFC.

Le CFC a perçu 60 M€ en 2021 et reverse chaque année des droits à plus de 65 000 œuvres de 4 200 éditeurs français.